



RÉGIE DE L'EAU
EUROMÉTROPOLE DE METZ

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N° 16/2023

SÉANCE DU MERCREDI 3 MAI 2023

Sous la présidence de Monsieur Pierre MUEL, Président

Administrateurs : 19

En fonction : 19

(Convoqués le lundi 24 avril 2023)

Présents : 12

Absents : 7

(Pouvoirs : 5)

Présents : Mesdames Odile JACOB-VARLET, Yolande VON HOF, Messieurs Jean-Luc BOHL, Antoine DORR, Michel DUMONT, Bertrand DUVAL, Philippe HARDY, Thierry HORY, Pierre MUEL, Roger PEULTIER, Bernard STAUDT, Salvatore TABONE.

Absents excusés :

Claire ANCEL	(pouvoir donné à Roger PEULTIER)
François HENRION	(pouvoir donné à Pierre MUEL)
Véronique KREMER	(pouvoir donné à Yolande VON HOF)
Michel LISSMANN	(pouvoir donné à Thierry HORY)
Lucien VETSCH	(pouvoir donné à Salvatore TABONE)
Jean BAUCHEZ, Frédéric NAVROT	

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - AVENANT N° 3 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉHABILITATION DES RÉSERVOIRS DE MARLY ET BLORY

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration que, par décision en date du 20/04/2017, la Ville de Montigny-lès-Metz a attribué à la société SAFEGE un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des réservoirs de Marly et de Blory. Ce contrat a été avenanté une première fois, le 16/08/2018, en vue de son transfert à la Régie, et une seconde fois, le 18/06/2020, suite aux travaux réalisés sur le réservoir de Marly.

La Régie envisage aujourd'hui de procéder aux travaux sur le réservoir de Blory. Les travaux initialement envisagés ont été élargis à la mise aux normes des équipements de sécurité collective, conformément à la réglementation, ainsi qu'à la réalisation du ravalement de façade extérieure et d'une fresque. L'ensemble de l'intervention sur le réservoir, au regard des évolutions de prix dans le contexte économique actuel, est estimée à 1 440 582 € HT.

Aussi, il convient, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, de fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre qui s'établit à 93 664,88 € HT.

Par conséquent, Monsieur le Président propose :

- D'approuver les dispositions de l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre
- D'autoriser la Directrice de la Régie à signer tout document y afférent.

MOTION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz en date du 22 septembre 2020, portant sur les modalités de passation des contrats, actes et marchés et des délégations du Conseil d'Administration à la Directrice,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réservoirs de Blory et Marly attribué par la Ville de MONTIGNY-LES-METZ le 20/04/2017 à la société SAFEGE

Vu l'avenant n° 1 à ce marché, en date du 16/08/2018, portant transfert à la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz,

Vu l'avenant n° 2 à ce marché, en date du 18/06/2020,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 3 mai 2023,

APPROUVE l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation des réservoirs de Marly et Blory ;

AUTORISE la Directrice à signer toutes pièces relatives à ce dernier.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 3 mai 2023,

Le Président,



RÉGIE DE L'EAU
DE L'EUROMETROPOLE DE METZ

Pierre MUEL

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.